



PROGRAMME DE FORMATION MEMBRES DU CHSCT

Formation
Disponible
En inter

*Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail*

Public

- Membres du CHSCT

Prérequis

- Aucun

Dates

- Voir dates de sessions ci-après

Durée

- 3 jours si effectif < 300 salariés
- 5 jours si effectif > 300 salariés

Lieu

Stages inter-entreprises

PARIS-LYON-AIX EN PROVENCE-MARSEILLE-
GRENOBLE-LILLE-TOULOUSE

Stages intra-entreprise

Dans vos locaux sur toute la France

Objectifs de la formation

- Maîtriser les règles de fonctionnement du CHSCT
- Être capable d'analyser les conditions de travail et les risques professionnels
- Être capable d'analyser les accidents du travail et les incidents
- Être capable d'identifier et de formuler des propositions d'améliorations
- Être capable de communiquer avec la direction, les autres salariés et les acteurs externes

Contenu de la formation

M1. Présentation du CHSCT

- Rôle et missions générales du CHSCT
- Composition, fonctionnement du CHSCT
- Cas particuliers : CSE, DUP, regroupement, instance de coordination
- Moyens, droits et obligations des membres
- Relations avec d'autres acteurs : service de santé au travail, CARSAT, inspection du travail, DREAL

M2. Connaître et analyser les risques

- L'évaluation des risques et le document unique
- Les fondamentaux par famille de risques professionnels (bases légales et techniques)
- Savoir aborder la pénibilité et les risques psychosociaux

M3. Le CHSCT espace d'échanges et de dialogue

- Les informations obligatoires du CHSCT
- Les consultations obligatoires du CHSCT (dont bilan et programme annuels de l'employeur)



PROGRAMME DE FORMATION MEMBRES DU CHSCT

Formation
Disponible
En inter

*Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail*

M4. L'étendue des missions du CHSCT

- Veiller au respect des obligations de sécurité
- Suivi des accidents du travail / maladies professionnelles
- Organiser les visites périodiques du CHSCT
- La gestion des situations exceptionnelles
- Suivi de la politique de prévention de l'employeur

M5. Analyse des accidents du travail et incidents

- Enquête du CHSCT, apprentissage de la méthode de l'arbre des causes : recueil des faits, construction de l'arbre des causes
- Recherche et proposition de mesures préventives et correctives

M6. Le CHSCT moteur de la prévention

- Faire la promotion du CHSCT et de la prévention
- Communication sécurité vers les salariés
- Se tenir informé : rechercher des informations, sites internet

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

- Une approche pédagogique interactive basée sur la simulation de situations réelles
- Mises en situation au travers de cas pratiques
- Travail de groupes sur l'arbre des causes
- Exercices à partir de vidéos et photos de situations de travail
- Une documentation très complète est remise avec de nombreux exemples d'outils
- FORMATEUR : la formation est assurée par un animateur/consultant en prévention des risques professionnels

Dispositif de suivi et d'évaluation

- En début de formation : recueil des attentes et objectifs individuels des stagiaires par un tour de table
- En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées par les stagiaires
- Fiche d'évaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires
- Fiche de présence
- Évaluation des acquis de la formation par un QCM et mise en situation
- Attestation de formation



FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT

*Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail*

Une approche innovante

AQSE a développé une nouvelle approche de formation des membres du CHSCT, dans laquelle les participants sont mis en situation du début à la fin de la session : ils vivent le CHSCT et jouent leur propre rôle, tandis que le formateur joue le rôle du président.

Ceci permet d'expérimenter concrètement les missions et situations qui attendent les membres du CHSCT : déroulement d'une réunion, cas de consultation, visite, analyse d'un accident (à partir d'un film réalisé par nos soins, etc.).

Cette formation s'adresse aussi bien aux personnes qui découvrent le CHSCT qu'à celles qui ont déjà plusieurs mandats à leur actif.

Documentation Stagiaire

Un ensemble d'outils et d'exemples directement transposables

Un support complet est remis à chaque stagiaire.

Complet et pratique, ce support sera ensuite une véritable bible pour les membres du CHSCT !

AQSE : Une équipe pédagogique

Expériences et compétences

Nos collaborateurs sont tous issus de formations en prévention des risques professionnels, sécurité, santé, environnement, complétées par une expérience significative.

AQSE et ses intervenants sont agréés IPRP : Intervenants en Prévention des Risques Professionnels.

Une pédagogie dynamique et participative, une approche concrète et pragmatique de la prévention

Nos outils de formation sont basés sur la participation active des stagiaires.

AQSE a développé tout spécialement une approche très pratique de la formation des membres du CHSCT basée sur la simulation, les jeux de rôles et les cas pratiques.

Agrément Formation des membres du CHSCT

AQSE Conseil Formation est un organisme de formation agréé pour dispenser la formation des membres du CHSCT sur l'ensemble du territoire Français et ses Dom Tom.



FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail

Organisation des formations CHSCT

Membres du CHSCT : formations inter-entreprises

PARIS / LYON / AIX EN PROVENCE/ MARSEILLE / GRENOBLE / LILLE / TOULOUSE

Membres du CHSCT : formations intra-entreprise

Dans vos locaux, nos formateurs interviennent sur toute la France et DOM TOM

AQSE possède une expérience multisectorielle du fonctionnement des CHSCT. Ci-dessous quelques exemples, par secteur d'activité, d'entreprises et organismes dans lesquels nous formons les membres du CHSCT :

Banques, assurances et autres : American Express, CMP Banque, ING Direct, Natexis Investor Servicing, MGEN, Mutuelles de France, Legall and General, Caterpillar Finance France, Shearman et Sterling, ING Lease France

Ingenierie - telecom : Alten, B3G Telecom France, Ciril, Corys Tess, Convergys, Devoteam, Orange Business, France Telecom, Sun Microsystems, Teamlog, Unilog IT, Yahoo France, Proxiserve, Mentor Graphics, SGI, Rockwell Collins, Lore, Cegelec, Burgeap, EIF, Telindus, Streamwide, Millennium, Astek, Top Info, Magna Steyr, Dattaliance, Sodifrance, Ajilon Engineering, Darva, Datafirst, Opsys, Ingres France, Fastbooking, Novedia Solutions, Devoteam, Etde, Osatis System, Lefebvre Software, 2C2I, ERM France, Mediane Systeme

Chimie et divers : Technic France, Amcor, Lalliard Bois et Derivés, Centre Technique du Cuir, Total, Telma SA, Tencate Geosynthetics, Gattefosse, Avitair, Berrod SA, Charrier TP, Sol France, BASF Agri-Production

Commerce : Bonne journée, Fnac Éveil et Jeux, Intermarché, Leroy Merlin, Lina's, Monoprix, Select Service Partner, Cookson Clal, Jean Delatour, Franprix, Naturalia, Rue du Commerce, Dismo, Orlane, Super U Vaucresson, Rutronick, les Nouveaux Robinsons, Murat SA, Autogrill Aéroport

Enseignement : Université Catholique de Lyon, École Sainte Famille Sainte-Marie, École des Mines, Ligue pour l'enseignement, Lycée Paul-Claudé, CFA BTP Loire, AFOBAT RP, Cours Maintenon, ERTS, Esmod, Centre Scolaire Jeanne d'Arc, IME Vert Pré, Arapej, ESSCA

Environnement : Tiru, SEVESC, Nantet Locabennes, Valespace, Trialp, SUEZ Environnement, Euro Vert, SIRA, Vinci Environnement

Fonction publique et assimilé : CROUS Rhône-Alpes, La Cour des Comptes, Ministère du Travail et des Affaires sociales et de la Santé, ARS océan Indien, CCI Ile de la Réunion.

Industrie agroalimentaire : Biscuits Bouvard, Cave de Die, Groupe Refresco, Brioches Pasquier, Soleco Florette, Valrhona, Biscuiterie de la Tour d'Albon, Eaux minérales de Saint-Alban

Industrie métallurgie : Alliance métal, Amcor, Eternit, Fonderie Giroud, Leborgne SAS, Photowatt, SGI, Shurgard, Soitec, Total, Unidecor, Tyco Electronics, Icopal SAS, Aldes, Eiffel, SAEI, Sofradir, Ullis, Fenwick, CIAT, JTEKT HPI, Thales, NGK Spark Plus, Becton Dickinson, Cooper Capri, SEA, Neuvibox, FMS Manuloc

Services techniques à l'industrie : Canberra France, Cofatech/Omega Concept, Hydrokarst, Rentokil Initial, Sin et Stés, Proxiserve, Gesti Pro, Iota Industrie, Cete Apave Sud Europe, Siliker, National Instruments, Veritas

Insertion, aide à la personne, logement : Centre départemental Enfance et Famille, Fondation d'Auteuil, Fontaine insertion, Union sociale pour l'Habitat, Val-d'Oise Habitat, Habitat social français, ADPA Bourgoin-Jallieu, Armée du salut, Groupement d'oeuvres sociales de Belleville, Clavim, Maison de retraite Marcel-Paul, EHPAD la Chamade, Mas de Civergols, Association des paralysés de France, Association OMEF, Altys Gestion, Leman Habitat, Areram, AP'AIPS, ARI Itep les Bastides, Association Arc en Ciel, Habitat et Urbanisme, Alliade, EHPA Notre Dame de la Providence, SOS Drogue International, OPH Hate Savoie, Antony Habitat, Centre Médico Social de Montrodât

Recherche : Inserm Transfert, CEA, Laboratoire de Fractionnement et de Biotechnologie, Danone Research, Sanofi Pasteur, Science et Médecine, Quintiles Benefit

Santé : Clinique des Ursulines, Clinique de Montier-la-Celle, Centre chirurgical Marie-Lannelongue, Centre hospitalier de Nanterre, Hôpital local intercommunal Bourg-de-Tizy, IMB le Bercaill, Clinique du Côteau, AEPC, Fondation Léonie-Chaptal, Institut Alizarine, La Maisonnée, AGECSA, Fondation MVE Clairefontaine, Science et Médecine, Skyepharma

Services : GRP Sécurité, Evergreen Laurel Hotel, Hôtesse Birdies, Sovec, Corio France, Primaphot, Locarchives, Global Média Santé, Clear Channel, Tir Groupé

Transport - logistique : GLD Distribution, Corsair, Ectra, Swissport France, Trans Fensch, BM Chimie, World Courier



FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT

*Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail*

Conditions Générales

Article 1 - Objet : Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation professionnelle inter-entreprises ou intra-entreprise organisées par AQSE Conseil Formation.

Article 2 - Inscription - Règlement : L'inscription à une formation professionnelle doit faire l'objet d'une commande écrite signée par l'employeur du ou des participant(s) sous la forme de bulletin d'inscription, d'une convention de formation ou d'une confirmation sur papier à en-tête de l'entreprise.

La demande d'inscription doit comporter :

- Le titre de l'action de formation et sa référence ;
- Les dates de la session choisie ;
- Le(s) nom(s) et prénom(s) du ou des participants ;
- Les coordonnées précises de l'entreprise (adresse, téléphone, télécopie, numéro SIRET, etc.) ;
- Le destinataire de la facture et ses coordonnées ;
- L'adresse d'envoi de la convention lorsqu'elle est différente de celle du destinataire de la facture.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée du règlement de la totalité de la formation toutes taxes comprises, correspondant ou de l'accord de l'organisme gestionnaire des fonds de formation de l'entreprise. Le règlement peut être effectué par chèque bancaire ou par virement. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe à l'entreprise. La feuille de présence et les attestations individuelles de formation sont envoyées à la fin de la formation.

Article 3 - Convention de formation : AQSE Conseil Formation établit une convention de formation ou une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

Article 4 - Convocation - Justificatifs : Pour les actions de formation inter-entreprises, une convocation nominative accompagnée d'un plan d'accès est adressée au responsable chargé de l'inscription environ deux semaines avant le début de la session de formation. Celui-ci doit les retransmettre à chaque participant. Sauf indication contraire lors de l'inscription, les convocations sont expédiées à l'adresse de l'entreprise ou par mail.

À l'issue de la session de formation, les pièces justificatives (attestation, certificat, ...) sont adressées à l'entreprise ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation.

Article 5 - Prix : Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription ; La TVA, au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du client.

Le prix comprend : l'animation et la documentation remise à chaque participant. Les documents remis aux participants sont réservés à leur usage exclusif. Leur reproduction est interdite.

Le prix ne comprend pas : les frais du repas de midi qui restent à la charge de l'entreprise ou de chaque stagiaire.

Article 6 - Report - Annulation : AQSE Conseil Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe l'entreprise dans les plus brefs délais. Au choix de l'entreprise, AQSE Conseil Formation reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. L'entreprise ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Pour les actions de formation inter-entreprises, l'annulation du fait de l'entreprise notifiée à AQSE Conseil Formation, par écrit, au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la session, donne lieu à remboursement intégral des sommes perçues. Pour une annulation intervenant moins de 15 jours ouvrés avant le début de la session, une participation égale à 50 % du coût total de la formation est retenue. En cas d'absence, totale ou partielle, d'un participant à une session de formation, quel qu'en soit le motif, l'entreprise ne peut prétendre à aucun remboursement ou avoir.

Pour les actions de formation intra-entreprise, lorsque l'annulation intervient 15 jours ouvrés avant le début de la session, AQSE Conseil Formation procède au remboursement des sommes perçues. AQSE Conseil Formation se réserve toutefois le droit de déduire les frais qu'elle justifie avoir engagés en vue de la session annulée tels que les frais de location de salle, de matériel, d'impression de documents... Si besoin, l'entreprise s'engage à se substituer à l'organisme gestionnaire de ses fonds de formation pour l'application des articles ci-dessus.

Article 7 - Règlement des litiges : En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, AQSE Conseil Formation et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE.



FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT

TOULOUSE

Bulletin d'inscription

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
☐		☐	
☐		☐	17/18/19 octobre 2018
☐		☐	
☐		☐	

Lieux : Toulouse, Compans Caffarelli
Toute inscription devra être accompagnée du règlement (En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Attention : certaines conventions collectives peuvent prévoir une durée de formation plus longue.
Consultez votre convention collective.

Nos autres Inters CHSCT :
PARIS, LYON, GRENOBLE, LILLE et AIX
EN PROVENCE/MARSEILLE
Bulletins d'inscription sur demande

Si effectif > 300 salariés
☐ 3 jours inter + 2 jours intra

Entreprise :

Raison sociale.....
Adresse.....
.....
Téléphone.....Effectif.....
N° SIRET.....

Responsable de l'inscription :

☐ Mlle ☐ Mme ☐ M. Téléphone.....Portable.....
Nom.....Prénom.....
FonctionE-mail.....

Participant à la formation :

Nom (s)	Prénom (s)	Fonction (s)

Règlement : 610 € HT soit 732 € TTC/personne. Tarif dégressif à partir du 2^e stagiaire sur la même session

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par courrier, par fax ou mail.